



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal**  
**du lundi 16 mai 2011**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2011
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
  - 4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité sur les aménagements routiers de l'Ancienne-Route
  - 4.2 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture du crédit de construction pour la rénovation de l'école Place
  - 4.3 Rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2010
  - ~~4.4 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant la création de 2 courts de tennis, la réfection des courts 1 et 2 et la construction d'une halle multisports au Centre sportif du Blanché~~
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation "Les Aînés"
  - 5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de l'Association EMS Résidence de Saconnay
  - 5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement
  - 5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance
  - 5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2010
  - 5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010
  - 5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 435'000.- pour les aménagements routiers de l'Ancienne-Route
  - 5.8 Ouverture d'un crédit de construction de CHF 14'500'000.- pour la rénovation de l'école Place
  - ~~5.9 Ouverture d'un crédit de CHF 5'400'000.- pour la création de 2 courts de tennis, la réfection des courts 1 et 2 et la construction d'une halle multisports au Centre sportif du Blanché~~
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions

12. Résolutions
13. Pétitions
  - 13.1 Pour un droit de sortie du chemin du Pavillon sur la route de Ferney pour les habitants de la Ville du Grand-Saconnex propriétaires de véhicules à moteur
  - 13.2 Pour un poste de police au Grand-Saconnex
14. Communications et divers
15. Questions du public
16. Huis clos : Naturalisations : 3 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Natacha BOUCHAREB (VERTS)- Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Arthur PLEE, Maire

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusée :

Mme Nadja BURKHARDT (PDC)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

\*\*\*

Modifications de l'ordre du jour : Les points 4.4 et 5.8 relatifs à la création de courts de tennis au Centre sportif du Blanché sont supprimés.

Une minute de silence est respectée en mémoire de M. Laurent HAEBERLI, Conseiller municipal de 1988 à 1999, décédé récemment.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2011**

Mme GIROD relève que la Présidente a indiqué avoir reçu un courrier de M. Daniel TISSOT du 18 mars 2011, ce qui n'est pas mentionné dans le procès-verbal.

Mme JEANDET confirme cette information, qui sera rajoutée au procès-verbal. Le courrier n'a pas été lu car il n'était pas adressé au Conseil municipal.

M. JIMAJA demande une modification de texte concernant son intervention sous point « communications et divers », modifications qui seront apportées au procès-verbal après vérification de la bande enregistrée.

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, par 19 « oui » et 3 abstentions.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La Présidente adresse ses vifs et chaleureux remerciements à tous les membres « sortants » du Conseil municipal, ainsi qu'à M. Arthur PLEE qui entame sa dernière séance.

### Représentation :

4 mai : Réception en l'honneur des Lions de Genève

La Présidente remercie les Conseillers municipaux qui ont participé au voyage à Carantec, du 6 au 8 mai ainsi qu'à la « journée de la Présidente » et tout particulièrement M. Jean-Claude MOTTET qui a accepté de servir de « chauffeur de taxi ».

*(Arrivée de M. ECKERT)*

### Courriers :

La Présidente informe que trois courriers provenant de parents de joueurs du FC Grand-Saconnex ont été reçus ces derniers jours. Cependant, ces courriers sont anonymes et non signés ; elle n'en donnera donc pas lecture.

Mme BÜRKHALTER donne lecture d'une lettre de Mme CONCONI adressée à Mme JEANDET, datée du 26 avril 2011, concernant une affiche relative à l'élection du Conseil administratif (*annexe 1*). Le bureau accusera réception de cette lettre.

M. POMATTO donne lecture d'un courrier de la PPE 14, chemin Attenville du 15 avril 2011, adressé au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal, concernant les conséquences de la fermeture de la rue A.-Giacometti (*annexe 2*). Le Conseil administratif répondra à ce courrier.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. PLEE :**

Le planning de prévention de la police municipale du mois de juin sera sensiblement le même que celui du mois de mai.

Vandalisme : une poubelle a été arrachée et un vitrage a été cassé dans la salle polyvalente du Pommier. Son remplacement a coûté la coquette somme de CHF 14'000.-.

Eco-points : huit amendes administratives ont été infligées depuis la dernière séance du Conseil municipal. Deux éco-points posent problèmes : celui des Burgondes et celui de la place de Carantec. Concernant ce dernier, une place de stationnement sera supprimée afin d'y installer des panneaux avec l'accord des autorités officielles, pour que la caméra puisse mieux filmer les gens qui commettent des incivilités.

Potagers urbains : le service des parcs prépare les potagers urbains dans le parc des Délices. Les parcelles seront divisées ces prochains jours. Ces potagers urbains rencontrent un vif succès puisque toutes les parcelles sont prises et trois personnes sont déjà sur liste d'attente. Ces potagers seront inaugurés le 28 mai prochain.

Jardins familiaux : toutes les parcelles sont actuellement occupées.

Ancienne-Mairie : quatre platanes ont été abattus, qui seront remplacés prochainement.

Une séance « maître de l'ouvrage » se tiendra le 19 mai. Le matériel des enseignants sera acheminé dans ce bâtiment au début du mois de juillet.

Racovita : le repas officiel avec les enfants de Racovita aura lieu le 29 juin. Les anciens et nouveaux élus sont cordialement conviés à y participer.

### **Communications de Mme BÖHLER :**

Sports : le terrain de beach-volley sera installé à la campagne du Château dans le courant du mois de juin. La date de l'inauguration officielle n'est pas encore fixée. Ce terrain est équipé de sable offert par Palexpo, sable qui a servi pour l'exposition SIHH.

Mme BÖHLER informe qu'elle a assisté, ainsi que M. ECKERT, à l'assemblée générale du FC Grand-Saconnex, qui s'est plutôt mal déroulée dans une salle comble, ce qui est rare ; d'habitude, il y a peu de présence. Cette fois, quelqu'un avait ameuté les parents.

Normalement, le Conseil administratif ne se mêle pas de la gestion d'une société communale, sauf certaines exceptions, dont le non respect des statuts. Dans ce cas, les statuts n'étaient clairement pas respectés. Par ailleurs, le Conseil administratif souhaite que la fin de règne du Président se passe bien et non pas dans la cacophonie indescriptible annoncée. Il est après tout question de quelque 300 enfants.

Mme BÖHLER aimerait saluer le travail remarquable du président sortant, M. Raymond ARN, membre fondateur du club et président durant dix-huit ans. Une certaine usure s'est installée et d'année en année, il ne restait plus grand monde du comité élu. Cette année, ils n'étaient plus que trois.

M. ARN a toujours dit qu'il partirait lorsqu'il y aurait un nouveau candidat. C'était le cas cette année mais ce candidat ne lui plaisait pas. Le club risquait de se scinder en deux, sachant que si M. ARN restait président, des membres partiraient et que si l'autre candidat était élu, d'autres membres partiraient également.

Elle a rencontré les candidats à la présidence ensemble et séparément avant l'assemblée générale, exactement le même nombre de fois. L'une de ces réunions a eu lieu en présence de M. PLEE. Il sort très clairement de ces entretiens qu'il y a des problèmes de communication à l'intérieur du club. Elle leur a demandé de trouver une solution, sinon la commune retirerait sa subvention. Elle a aussi rappelé que selon les statuts, les parents n'avaient pas le droit de vote. Une solution a été trouvée le samedi soir, mais le lundi suivant ils n'étaient plus d'accord.

Lors de l'assemblée générale, M. ARN avait retiré sa candidature mais il y avait un nouveau candidat qui n'était en fait pas très chaud pour se présenter.

Il y a eu près de deux heures et demie d'échanges et de présentations de la part des deux groupes candidats au comité, lors desquelles le président encore en charge n'est pas intervenu du tout. Les tensions sont montées et les accusations ont commencé à fuser entre les parents et les entraîneurs.

Elle a alors demandé une interruption de séance en précisant que les parents n'ont pas le droit de vote. Ils étaient très déçus. Toutefois, si le vote avait eu lieu, il aurait été entaché d'un vice de forme. Elle a demandé au Président de reconvoquer une séance le plus vite possible. Elle doit à nouveau rencontrer les protagonistes pour la dernière fois. S'ils ne se mettent pas d'accord, il y aura un vote entre les deux groupes, cette fois-ci dans les règles de l'art : quand les gens arriveront, ils signeront une liste de présence afin de savoir précisément qui a le droit de vote et qui ne l'a pas.

Elle regrette vivement cette situation, mais une opportunité majeure va pouvoir être demandée par la commune, soit une charte pour les entraîneurs et une charte pour les parents afin de limiter ce genre d'invectives et de méchanceté à l'avenir. Elle souhaite vraiment bonne chance à ce club.

M. ECKERT est d'avis que cette assemblée ne s'est pas si mal déroulée. Il a l'impression que le fonctionnement de ce club pourrait gentiment. Déjà l'année dernière, l'assemblée avait duré jusqu'à passé minuit. Un certain nombre de points avaient été relevés mais n'ont pas été corrigés.

Un club de sport ne doit plus s'occuper uniquement de sport. Il y a aussi des paramètres éducatifs qu'il faut mettre en place. Il y a peut-être des dysfonctionnements. Les projets présentés étaient clairs et il y avait un certain nombre de convergences entre les deux camps, au-delà des personnes. L'un des camps avait amené un sociologue. Il faut voir comment concrétiser les choses dans la réalité. La façon de gérer un club aujourd'hui n'est plus la même qu'il y a 10 ou 20 ans en arrière. Les choses et les mentalités ont évolué. Il faut que les gens comprennent que ce n'est pas parce que l'on change la direction d'un club que tout le travail fait antérieurement est mauvais. Changer les choses signifie regarder vers le futur, mais ne veut pas dire que l'ancien est mauvais. Il faut discuter avec les intervenants des deux camps. Il va voir s'il va s'impliquer personnellement en tant que délégué et espère qu'un point de convergence sera trouvé. Il faudra peut-être revoir les statuts, voir s'il faut donner le droit de vote aux parents ou pas. Un des problèmes soulevés est de savoir si les entraîneurs peuvent faire partie du comité. Cependant, un changement statutaire est de l'entière responsabilité du club.

#### **Communications de M. COMTE :**

Urbanisme : le courrier du Conseil administratif concernant ses soucis relatifs au périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération de synthèse, Genève-St-Genis-Gex, dont il a parlé lors de la précédente séance, sera annexé à ce procès-verbal (*annexe 3*).

Un courrier du 9 mai du DCTI, par la voix de son Conseiller d'Etat Mark Muller, annonce la révision du plan directeur cantonal et le début de l'enquête publique, qui se déroule du 9 mai au 8 juillet. Cette enquête publique fera l'objet de séances d'informations, en fonction des différentes zones couvertes soit par la ville de Genève, soit par la zone Arve-Lac, soit par la zone Rhône-Lac, soit encore la zone Rhône-Arve. En ce qui concerne Le Grand-Saconnex, la séance d'information est agendée le 17 mai, à 19h00, à l'école Meyrin-Village.

Ce plan directeur cantonal 2030 peut-être consulté sur le site [www.ge.ch/plandirecteur2030](http://www.ge.ch/plandirecteur2030), sur lequel chacun peut faire des remarques en ligne, ou par courrier à l'adresse de l'office de l'urbanisme.

**4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

4.1 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité sur les aménagements routiers de l'Ancienne-Route

M. GIORGETTA, rapporteur a.i., donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission des bâtiments et emplacements communaux concernant l'ouverture du crédit de construction pour la rénovation de l'école Place

M. DETRAZ donne lecture de son rapport.

4.3 Rapport de la Commission des finances relatif aux comptes 2010

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

**5. PROJETS DE DELIBERATION :**

Mme BÖHLER présente les comptes des différentes fondations communales ainsi que les comptes communaux, qui ont été étudiés en détail par la Commission des finances (*annexe 4*).

Elle relève le revenu des personnes physiques en nette baisse, due en partie à la baisse des impôts pour la classe moyenne votée par le peuple. D'autre part, il faut attendre trois à quatre ans avant de voir les effets des nouveaux habitants sur la commune. Le revenu devrait donc remonter en 2011 et 2012.

L'exercice 2010 se solde par une perte de CHF 66'469,16.-, avec des revenus de CHF 32'825'096.84 et des charges de CHF 32'891'566.00.

M. SCHIAU félicite le Conseil administratif et en particulier Mme BÖHLER pour la manière dont les comptes sont gérés. Il félicite également la Commission des finances. Il ne peut pas être moins que fier, vu l'environnement économique actuel, de voir comment les finances de la commune sont contrôlées et gérées.

5.1 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation "Les Aînés"

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2010 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de l'Association EMS Résidence de Saconnay

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2010 de l'Association EMS "Résidence de Saconnay".*

5.3 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le Logement

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement.*

5.4 Approbation du bilan, compte de pertes et profits et du rapport de gestion 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la Petite Enfance

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Mme BURKHALTER informe qu'elle s'abstiendra de voter, étant collaboratrice à la Fondation pour la petite enfance.

M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 22 « oui » et 1 abstention,**

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2010 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance.*

5.5 Approbation des crédits supplémentaires de fonctionnement 2010

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide

**par 23 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.**

- *d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2010 suivants, pour un montant total de CHF 1'348'870.38 :*

**CONSEIL MUNICIPAL**

01.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	3 062.40
01.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	957.65

**CONSEIL ADMINISTRATIF**

02.300	AUTORITES ET COMMISSIONS	890.00
02.303	ASSURANCES SOCIALES	256.60
02.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	148.40
02.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	519.00
02.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	3 659.10

**ADMINISTRATION GENERALE**

05.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	52 960.50
05.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	2 244.75
05.306	PRESTATIONS EN NATURE	15.00
05.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	13 343.50
05.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	4 813.95
05.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1 314.75
05.317	DEDOMMAGEMENTS	376.00
05.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	9 500.00

**IMMEUBLES PUBLICS NON VENTILABLES**

08.301	TRAITEMENTS DU PERSONNEL	46 399.10
08.303	ASSURANCES SOCIALES	3 554.25
08.304	CAISSE DE RETRAITE	12 456.00
08.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	3 748.00
08.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	24 622.05
08.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	61 464.65
08.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	19 543.34

08.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	11 828.85
08.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	5 955.50
08.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	25 100.00

**AUTRES CHARGES ET REVENUS**

09.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	2 640.15
09.319	FRAIS DIVERS	20 831.00

**POLICE MUNICIPALE**

11.303	ASSURANCES SOCIALES	6 368.70
11.304	CAISSE DE RETRAITE	1 209.00
11.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	1 131.35
11.309	AUTRES CHARGES	252.80
11.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	7 427.25
11.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	96.63
11.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	1 608.75
11.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	1 666.00
11.317	DEDOMMAGEMENTS	592.75
11.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	40 393.56
11.330	PATRIMOINE FINANCIER	11 015.00

**INCENDIE ET SECOURS**

14.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	847.04
14.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	677.45
14.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	21 374.95
14.319	FRAIS DIVERS	76.26

**ECOLES PUBLIQUES**

21.306	PRESTATIONS EN NATURE	371.20
21.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	1 037.80
21.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	19 312.90
21.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	36 587.94
21.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	5 307.70
21.317	DEDOMMAGEMENTS	10 520.20
21.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	17 599.47

**ENCOURAGEMENT A LA CULTURE**

30.310	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	23 529.01
30.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	673.20
30.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	8 083.55

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2011

30.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	13 189.95
30.319	FRAIS DIVERS	850.00

**PARCS ET PROMENADES**

33.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	8 561.95
33.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	205.30
33.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	901.45
33.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	27 380.16
33.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	8 860.00
33.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	21 970.57
33.319	FRAIS DIVERS	2 470.00

**SPORTS**

34.306	PRESTATIONS EN NATURE	757.90
34.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	31 285.55
34.309	AUTRES CHARGES	163.00
34.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	5 205.65
34.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	43 597.07
34.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	23 234.40
34.317	DEDOMMAGEMENTS	73.50
34.319	FRAIS DIVERS	500.00
34.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	4 500.00
34.365	INSTITUTIONS PRIVEES	608.25
34.366	PERSONNES PHYSIQUES	4 171.90

**AUTRES LOISIRS**

35.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	355.00
35.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	9 107.08
35.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	11 055.70
35.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	6 242.52
35.319	FRAIS DIVERS	11 491.25
35.361	CANTONS	21 833.05
35.366	PERSONNES PHYSIQUES	10 100.40

**INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE**

54.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	1 394.90
54.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	1 717.95
54.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	1 889.20
54.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	52 365.10
54.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	37 336.25

**AIDE SOCIALE**

58.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	16.75
58.316	LOYERS, FERMAGES D'UTILISATION	5 816.00
58.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	16 503.80
58.330	PATRIMOINE FINANCIER	54.00
58.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	9 839.78
58.365	INSTITUTIONS PRIVEES	2 240.00
58.367	ETRANGER	4 048.63

**ROUTES COMMUNALES**

62.305	ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS	1 061.35
62.308	PERSONNEL INTERIMAIRE	62 673.55
62.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	5 388.90
62.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	4 929.42
62.313	ACHATS DE FOURNITURES ET MARCH.	27 484.40
62.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	3 458.15
62.319	FRAIS DIVERS	2 657.55
62.330	PATRIMOINE FINANCIER	1 680.70
62.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	14 410.60

**TRAFIC REGIONAL**

65.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	5 229.05
65.319	FRAIS DIVERS	250.00
65.364	SUBVENTION TRAFIC REGIONAL	23 705.80
65.366	PERSONNES PHYSIQUES	2 650.00

**PROTECTION DES EAUX**

71.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	3 392.32
71.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	30 628.15
71.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	71 141.95
71.352	COMMUNES	6 025.60

**TRAITEMENT DES DECHETS**

72.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	327.30
72.312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	95.90
72.315	ENTRETIEN D'OBJETS MOB. PAR TIERS	14 634.04
72.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	54 405.77

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2011**CIMETIERES**

74.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	9 774.23
74.331	PATRIMOINE ADMIN. AMORTISSEMENT	27 500.00

**AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT**

78.311	ACQU. MOBIL., MACH. VEHIC., MAT.	1 468.75
78.314	ENTRET. IMMEUBLES, RTES PAR TIERS	5 221.70
78.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	275.43

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

79.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	2 774.85
79.365	INSTITUTIONS PRIVEES	200.00

**IMPOTS**

90.310	FOURNITURES DE BUREAU,PUBLICITE	1 861.00
90.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	7 639.70

**CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX**

94.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	489.50
94.320	ENGAGEMENTS COURANTS	802.95
94.321	DETTE A COURT TERME	1 804.65

**IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER**

95.318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERV.	968.21
--------	------------------------------------	--------

- *ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

5.6 Approbation du compte de fonctionnement, du compte des investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2010

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ECKERT relève que la Commission des finances est un organe de surveillance, qui regarde si les plus et les moins dépensés correspondent à la réalité. Un choix politique est fait au moment du budget. Le rôle principal de contrôle des finances est du ressort du Conseil administratif, que cela soit pour le budget ou pour les comptes. La Commission n'a pas une immense influence.

M. ECKERT fait un petit bilan de fin de législature : la dette a passablement diminué depuis le début de législature. Il y a eu des bonis impressionnants sur une ou deux années qui ont permis de faire des amortissements. Il est vrai aussi que la commune a peu investi durant ces quatre années. La commune voulait rénover les écoles de la Place et de l’Ancienne Mairie plus tôt dans la législature, mais les projets prennent du temps. La commune a crû ces dernières années et va avoir besoin d’un certain nombre d’infrastructures.

M. MARGUET, en tant que Président de la Commission des finances, voudrait remercier les commissaires qui ont siégé ces dernières années. Il tempère un peu les paroles de M. ECKERT, qui a toujours été très humble. Cependant, pour bien faire le travail en Commission, cela demande beaucoup de préparation, car elle décide quand même les grands axes de la commune. Durant 16 ans, dont 8 en tant que Président, il a été fier de pouvoir dialoguer avec les commissaires. Il tient à remercier M. ECKERT qui a été son rapporteur - lorsqu’on lit son rapport, on comprend son rôle important - ainsi que le Conseil administratif et plus particulièrement la Conseillère administrative déléguée aux finances, pour les échanges fructueux et les nombreuses séances de préparation.

M. SCHIAU souscrit totalement aux propos de M. MARGUET. Bien que la Commission ait un rôle consultatif, elle a quand-même fait quelques propositions pour améliorer et lui donner un peu plus de pouvoir. Elle donne aussi son avis concernant des plus ou des moins dépensés. Elle est donc un peu plus que consultative.

La parole n’étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*décide*

**par 23 « oui », soit à l’unanimité des membres présents,**

1. *d’approuver le compte rendu financier de l’exercice 2010,*
2. *d’approuver le compte de fonctionnement 2010 pour un montant de CHF 32'891'566.00 aux charges et de CHF 32'825'096.84 aux revenus, l’excédent de charges s’élevant à CHF 66'469.16,*
3. *d’approuver le compte d’investissement 2010 pour un montant de CHF 11'105'232.11 aux dépenses et de CHF 184'884.85 aux recettes, les investissements nets s’élevant à CHF 10'920'347.26,*
4. *d’approuver le financement des investissements nets de CHF 10'920'347.26 par l’autofinancement à raison de CHF 7'400'347.17 au moyen de la somme de CHF 7'466'816.33 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, moins l’excédent de charges de CHF 66'469.16, Le solde non couvert, au montant de CHF 3'520'000.09, est financé par les liquidités communales*
5. *d’approuver la diminution de la fortune nette s’élevant à CHF 66'469.16 représentant l’excédent de charges du compte de fonctionnement 2010,*
6. *d’approuver le bilan au 31.12.2010, totalisant à l’actif un montant de CHF 136'626'175.79 qui se compose de :*

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	34'727'055.81
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	101'899'119.98

---

Total de l’actif	CHF	136'626'175.79
------------------	-----	----------------

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2011

et au passif un montant de CHF 136'626'175.79 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	4'801'055.39
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	36'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	1'837'985.67
- Provisions (nature 24)	CHF	3'854'376.27
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	7'435'503.70
- Fortune nette (nature 29)	CHF	82'697'254.76

---

Total du passif	CHF	136'626'175.79
-----------------	-----	----------------

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élevaient au 31.12.2010 à CHF 25'845'551.44, soit : cautionnement CHF 24'559'000.-, Fonds spéciaux CHF 1'286'551.44.

Mme BÖHLER, au nom du Conseil administratif, aimerait remercier le Conseil municipal pour ce vote, ainsi que tous ceux qui ont participé, lors de cette législature, au travail sur les comptes en tant que membres de la Commission des finances. Le Conseil administratif donne plus de poids à cette Commission que ne le pense M. ECKERT. Elle le remercie beaucoup pour ses rapports qui sont toujours très bien faits. Elle remercie aussi et surtout M. MARGUET pour cette excellente collaboration au cours des huit dernières années. Elle souhaite vivement que cette excellente collaboration continue avec celui ou celle qui lui succédera.

M. PORTIER, en tant que membre de cette Commission, tient également à remercier M. MARGUET pour le gros travail qu'il a effectué.

#### 5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 435'000.- pour les aménagements routiers de l'Ancienne-Route

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE pense que cette délibération est une étape essentielle dans les travaux auxquels la Commission routes, circulation, mobilité s'est attelée durant cette législature, qui concernent essentiellement la réduction du trafic de transit pour le quartier du village. Le programme ambitieux du début de législature a été pondéré par les négociations avec la DGM qui a assez vite indiqué que la commune n'arriverait pas à une suppression complète du trafic de transit, compte tenu de son importance et de ses répercussions éventuelles sur les voisins et autres collectivités.

Finalement, d'entente avec la Commission routes et la DGM, neuf mesures de circulation ont été définies, qui devraient être réalisées tant par la commune que par l'Etat et la DGM et qui participeront à réduire de manière drastique la circulation dans le village du Grand-Saconnex.

M. COMTE relève que dans ce train de neuf mesures citées dans l'exposé des motifs, certaines ont déjà été réalisées et ont déjà porté leurs fruits.

Deux mesures essentielles en cours sont la fermeture du chemin du Pavillon et la fermeture de la circulation rentrante motorisée dans le Grand-Saconnex depuis les organisations internationales, à la hauteur des réservoirs des SIG à l'Ancienne-Route.

Cette fermeture est d'autant plus importante que les développements prévus au niveau des organisations internationales, notamment avec l'arrivée prochaine du Fonds mondial, impliquent que la commune prenne des mesures aujourd'hui, avant qu'elles ne lui soient plus permises par la DGM.

Il reste des mesures importantes à réaliser, qui sont du ressort de l'Etat, notamment l'étude en cours d'une piste de présélection sur la route de Colovrex, côté Aéroport, qui permettra un by-pass pour le réseau des transports publics et de réduire la circulation montante le matin depuis la route de Colovrex vers le village du Grand-Saconnex, ainsi que l'amélioration du réglage des feux entre le carrefour Pommier/Ferney.

M. COMTE relève que la Commission des routes s'est aussi attelée à l'aménagement de la route de Colovrex qui vise à modérer à la fois la circulation et la vitesse à travers le village.

Toutes ces mesures valent la peine, même si elles sont coûteuses à l'image du giratoire qui distribue l'Ancienne-Route, le chemin du Pommier et la routes de Morillons.

M. ECKERT confirme que la problématique est difficile. Il faut empêcher le trafic pendulaire de gens qui ne sont pas de la commune mais cela désavantage aussi certains habitants de la commune. Il faut regarder comment privilégier l'intérêt général sur l'intérêt particulier. Personnellement, il aurait fermé l'Ancienne-Route plus haut, pour laisser rentrer les habitants du Jardin des Burgondes. Cependant, cette décision a été soutenue par une forte majorité des membres de la Commission. Pour être cohérent et ne pas revenir en arrière par rapport à cette décision, il soutient ce projet.

Mme MAMIN-TISSOT indique que la fraction démocrate-chrétienne soutient ce projet. Après avoir longuement parlé des finances communales, elle est impressionnée par le coût de ce giratoire. Elle invite donc le Service technique et le Conseil administratif à faire tout leur possible pour gérer les coûts au plus près.

M. SCHIAU aimerait signaler qu'il n'y a pas que le Fonds mondial qui va s'installer dans ce secteur, mais également d'autres institutions. Cela représente 1600 personnes supplémentaires qui vont utiliser le carrefour, dont seulement 40 viennent du pays de Gex. Il ne soutiendra donc pas ce projet.

M. ORSINI annonce que les sections radicale et libérale soutiennent aussi ce projet, car il répond à un réel besoin et qu'il fait partie des quelques rares projets acceptés de concert par la Commission, le Conseil administratif et la DGM et qui visent à réduire le trafic de transit. Il fait confiance aux personnes du Service technique pour tenir les coûts.

Il faut s'attendre à des oppositions. Il y aura toujours des riverains qui ne seront pas contents de devoir faire un détour de quelques minutes supplémentaires pour rester sur une route de Ferney qu'ils utilisent rarement s'ils habitent en haut de l'Ancienne-Route. Si le vote est positif ce soir, il faudra rester cohérent et ne pas revenir en arrière par la suite.

Concernant les propos de M. SCHIAU, M. ORSINI pense que le meilleur argument que l'on pourra donner aux opposants c'est le nombre de voitures en moins le soir. Des comptages ont été faits. Le but est de rendre la vie impossible aux pendulaires qui n'ont rien à faire sur les routes du village. Ce projet y répond parfaitement. Le soir, les fonctionnaires internationaux seront déroutés sur la route qu'ils doivent emprunter, celle de la route de Ferney.

S'opposer à ce projet ce soir c'est continuer l'impunité totale pour ces internationaux de traverser le village en ayant le sentiment d'être dans leur bon droit quand ils accélèrent devant des habitations et des parcs où il y a souvent des enfants. Les mêmes riverains qui pourraient être excédés dans un premier temps du détour qu'ils auraient à faire seraient rassurés à terme de la sécurité accrue pour leur famille et leurs enfants.

Mme GIROD a trois raisons pour ne pas soutenir avec son cœur ce projet, mais pour une vision pragmatique, elle est obligée de le soutenir quand-même. La première raison, c'est qu'elle est vraiment déçue que la lettre de M. Daniel TISSOT n'ait pas encore été lue. La deuxième, c'est que dans cette lettre il y a des chiffres extrêmement importants. La troisième c'est qu'il n'y a pas d'alternative pour les frontaliers pour rejoindre leur travail de l'autre côté de la commune vu qu'il n'y a pas encore le tunnel. De plus, dépenser CHF 440'000.- pour un giratoire, c'est abominable. Elle espère que le Fonds de décoration ne va pas encore y ajouter des fleurs et une irrigation, qui coûtera encore entre CHF 70'000 et CHF 150'000.-. Elle votera pour mais en y mettant plusieurs réserves.

M. POMATTO signale qu'habitait le bas du chemin A.-Vilbert, il a été interpellé par de nombreux habitants. Ayant remplacé un collègue à quelques séances de la Commission, il peut comprendre l'idée de départ et le projet général qui n'a pas pu aboutir dans son ensemble. Les personnes qui ont fait ce projet avaient relevé qu'il y avait deux ou trois endroits qui resteraient sinistrés, dont le chemin A.-Vilbert. Le projet présenté ce soir, pour toutes les personnes qui habitent sur le haut de ce chemin et dans les alentours du parc des Burgondes et pour toutes les personnes qui habiteront, si elle se fait, la future tour dans le parc des Morillons, l'unique possibilité de rentrer chez eux sera de descendre sur la place de Carantec, déjà engorgée actuellement et de remonter. La situation actuelle, même si elle n'est pas très bonne, permet quand-même à ces personnes de rentrer depuis le Pommier. Etant à l'écoute des habitants de ce secteur, il votera contre ce projet.

M. PORTIER est d'avis que si les gens ne commettaient pas d'infractions, ce projet ne serait pas présenté ce soir. On veut de nouveau pénaliser les habitants du Grand-Saconnex à cause de gens qui commettent des infractions. Il est difficile de vouloir inciter les gens à utiliser la route de Ferney, car elle est complètement saturée. Il est totalement contre ce projet.

M. DETRAZ, en tant que Président de la Commission routes, rappelle qu'il y a une vision globale de l'ensemble de la commune qui a été faite par des ingénieurs-conseils. Les Commissaires les ont reçus et ont travaillé sur cette vision. Il n'y pas un carrefour, une route ou un feu qui a un problème, mais il y a un ensemble de problèmes, qui doit être traité en oubliant l'égoïsme de certains basé sur un trajet ou de modification de trajet. Il faut absolument trouver des solutions sur tous les axes et sur tous les carrefours qui sont aujourd'hui dans des critères inacceptables pour la population. Il y aura des sacrifices à faire, il y aura des mécontents. Il faut aussi prendre en compte l'amélioration des transports publics, avec des liaisons sur la Côte vaudoise et sur l'Ain qui seront améliorées. Aujourd'hui, il faut absolument faire des carrefours et des routes qui soient à la dimension de la ville du Grand-Saconnex. Le carrefour discuté ce soir fait partie de cette vision globale.

M. DETRAZ croit, ce soir, qu'il est important que le Conseil municipal accepte ce projet par le fait qu'il y aura, lors de la prochaine législature, tous les autres problèmes qui n'ont pas encore été résolus.

Mme AMMANE est personnellement touchée par ce projet, mais elle va laisser son « égoïsme » de côté. Elle pense que certaines personnes vont être empruntées mais le problème n'est pas vraiment là. Il est vrai que dans le sens de la montée de l'Ancienne-Route, le matin, il y a un nombre important de véhicules. Cependant, dans l'autre sens, ce n'est pas une telle catastrophe qu'il faille mettre en route un projet aussi important. Elle ne remet pas en doute les travaux de la Commission, mais après mûre réflexion, elle votera contre ce projet.

M. JIMAJA ne comprend pas très bien ce que l'on veut faire. Il demande si les habitants de la zone ont été consultés pour qu'ils donnent leur position. Est-ce que la population a été informée et qu'elles ont été ses propositions ?

M. COMTE répond que les consultations ont été faites lors des différentes informations données dans le cadre des travaux de la Commission sur l'ensemble des mesures qui devaient être prises pour le quartier du village. A ce moment-là, tout le monde, en lisant le journal ou les procès-verbaux du Conseil municipal, pouvait se forger une opinion sur ces projets d'ensemble.

Il aimerait quand même dire que si ce soir, on prend la responsabilité de ne pas avoir le courage de fermer ce chemin - qui effectivement n'accueille pas aujourd'hui des milliers de véhicules dans le sens descendant, mais plusieurs centaines déjà le soir et lorsque l'on sait le développement des organisations internationales et des gens qui en toute légalité, viennent de la ville de Genève ou de la route de Ferney et empruntent le chemin A.Vilbert (des centaines chaque soir) - cette entrée dans le village du Grand-Saconnex ne sera jamais fermée. C'est ce qui s'est passé dans le sens montant de l'Ancienne-Route et l'histoire nous en a appris les conséquences. Dans le sens d'une réduction extrêmement importante des nuisances, mais surtout pour la sécurité que l'on se doit d'assurer pour les villageois, il n'y a pas à hésiter beaucoup.

M. EYA NCHAMA demande pourquoi le montant de CHF 435'000.- est annoncé. Pourquoi pas CHF 600'000 ou CHF 300'000.- ? Depuis huit ans qu'il siège au Conseil municipal, il est toujours inquiet de ces chiffres globaux.

Ce qu'il ne comprend pas non plus, c'est que l'on ferme la rue A.-Giacometti d'un côté, l'Ancienne-Route de l'autre pour rendre encore la circulation beaucoup plus difficile. Il se souvient d'un jour où il devait se rendre à une Commission des naturalisations à 18h30, il est parti de la gare Cornavin à 17h30 et est arrivé en retard car les transports publics n'ont pas pu l'amener à sa Commission à temps. Voilà le problème de la route de Ferney et de lui laisser toute la problématique d'entrée et de sortie de la commune. De plus, il ne comprend pas l'endroit choisi pour fermer l'Ancienne-Route.

M. COMTE pense qu'il faut respecter le travail de la Commission, qui a débattu, au plus proche de sa conscience dans le cadre que donne l'Etat, qu'elles étaient les bonnes décisions à prendre aujourd'hui pour éviter, de manière pérenne, que les quartiers de la commune soient envahis éternellement par une circulation de transit qui augmente sans cesse.

M. PORTIER relève que lorsqu'on dit que les gens redescendent le ch. A.-Vilbert, ce n'est pas tout à fait vrai car la majorité part sur les Crêts-de-Pregny. Cette solution proposée ce soir est plus pour arranger la commune de Pregny-Chambésy que celle du Grand-Saconnex, alors que Pregny-Chambésy ne fait rien pour nous aider.

M. ORSINI confirme que la Commission s'est énormément réunie et a énormément travaillé. C'est du temps et de l'argent que le Conseil municipal a accepté de consacrer à l'étude de ces différents projets. Ce projet est l'un des rares qui est autorisé par l'Etat. Ce n'est pas un motif suffisant pour l'accepter mais il est toujours bon de le rappeler. Il aimerait aussi rappeler l'unanimité du Conseil municipal autour de cette vision de dire qu'il faut fluidifier la route de Ferney et avoir une pénétration moins forte du trafic de transit dans le réseau de desserte qui passe directement sous les habitations des communiens.

Par rapport à ce projet, tout le monde s'acharne sur le giratoire. Le rond point est franchissable, il y a des obligations qui font que le génie civil coûte cher. Son coût se justifie lorsque l'on va dans le détail et c'est le travail qu'a fait la Commission.

Par rapport aux comptages, il a été chiffré et il est à la disposition de tout un chacun. Il est conséquent aujourd'hui et il le sera d'autant plus demain. C'est peut-être demain qu'il faudra expliquer aux habitants pourquoi la commune n'a pas prévu et n'a pas agi au moment où cela était possible de le faire. C'est un reproche qui sera fait plus tard.

Concernant la remarque de M. EYA NCHAMA relative à la fermeture de la rue A.-Giacometti, est-ce une erreur de l'avoir fermée ? Avec le recul, n'estime-t-il pas que la vie du quartier est meilleure ? Pour sa part, il est satisfait du résultat pour le quartier du Pommier, où l'on essaie encore de réduire la vitesse car on estime qu'il y a trop de dangers. Le cas cité par M. EYA NCHAMA est un parfait exemple du sens dans lequel il faut aller.

Concernant la hauteur de la fermeture de l'Ancienne-Route, il s'agit de la limite claire et naturelle de ce qui est de la commune et du domaine des organisations internationales. Comment expliquer, si la fermeture se trouvait plus haut, à certains habitants du chemin qu'eux ont accès aisément à leur habitation mais que ceux qui sont 50 m. au dessus sont obligés de faire le tour du village ? Cette position serait intenable.

M. MARGUET constate que le débat de la Commission est en train d'être refait en plénière. Le coût ne doit pas entrer en considération. Il s'agit d'être pour ou contre le projet. Il pense personnellement qu'il va aider à éloigner les véhicules du village et il votera pour.

M. CUDRE souscrit pleinement à ce qui a été dit. Il est très déçu car il s'agit d'un échec après 4 ans de travaux pour réduire ce trafic de transit. Finalement, au travers des diverses Commissions, un certain consensus a été trouvé. Ce soir, à cause de querelles de clocher, cela va être probablement un échec. Il s'agit donc de 4 ans d'échec et c'est très dommage.

La pétition relative au chemin du Pavillon est la même chose. La commune fait tout pour fluidifier la route de Ferney et trouver des solutions, mais chaque fois que l'on touche à certains habitants du village, il y a des blocages.

Il rejoint le Conseil administratif dans le sens où il n'y aura peut-être plus jamais cette occasion d'aller de l'avant. Il votera donc pour ce projet.

M. ECKERT aimerait préciser que les CHF 435'000.- ne concernent pas que le giratoire, mais également un aménagement cyclable. En vélo, on pourra monter et descendre l'Ancienne-Route en toute sécurité. Les gens qui sortent des organisations internationales pourront aussi passer en vélo. S'il n'y en a même que 20 % qui empruntent l'Ancienne-Route à vélo, il veut bien faire une motion pour qu'ils puissent continuer en direction de Ferney en descendant la suite de l'Ancienne-Route.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

*sur proposition du Conseil administratif,*

LE CONSEIL MUNICIPAL

*décide*

**par 15 « oui » et 8 « non »,**

1. *de procéder à la réalisation des aménagements routiers de L'Ancienne-Route,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 435'000.- au Conseil administratif,*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 435'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
4. *d'amortir la dépense de CHF 435'000.-, ainsi que le crédit d'étude de CHF 70'000.- voté par le Conseil municipal le 12.10.2009 pour l'établissement d'enquêtes publiques relatives à la circulation, soit un total de CHF 505'000.-, au moyen de 20 annuités qui figureront au poste 62.331 du budget de fonctionnement, de 2012 à 2031,*
5. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 435'000.-.*

5.8 Ouverture d'un crédit de construction de CHF 14'500'000.- pour la rénovation de l'école Place

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE présente à l'écran et explique les divers plans d'aménagements extérieurs et intérieurs de la rénovation de cette école.

Un recours a été déposé par un candidat du concours d'adjudication, recours débouté par le Tribunal fédéral. Cette démarche a malheureusement retardé d'une année la planification des travaux. Ceux-ci pourront débuter le 11 juillet 2011, après le déménagement de l'école pour l'Ancienne-Mairie. L'autorisation de construire a été délivrée le 13 mai dernier.

A la question de Mme GIROD, M. PLEE répond qu'il y aura une classe supplémentaire, soit 9 classes, ainsi que des locaux supplémentaires pour les activités créatrices et surtout, quelques locaux seront aménagés pour le parascolaire.

Mme GIROD constate que l'autorisation de construire a été délivrée malgré le fait qu'il n'y ait pas d'appartement de concierge.

M. PLEE relève que le réaménagement d'un appartement de concierge reste possible si le besoin s'en faisait sentir.

Mme GIROD demande ironiquement si pour le montant de CHF 14'500'000.-, la commune a acheté le terrain à l'arrière de l'école.

M. PLEE informe que la commune est en négociation avec Palexpo pour ce terrain d'un peu plus de 3'000 m<sup>2</sup>.

M. ORSINI constate que le Service des monuments et des sites a accepté la surface de panneaux photovoltaïques. Il demande si le thermovoltaïque a été évoqué dans les discussions.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2011

M. PLEE explique que la production d'eau chaude n'est absolument pas nécessaire pour ce bâtiment, puisque dans les classes, il n'y aura pas d'eau chaude. Le chauffage se fera par sondes géothermiques implantées dans le préau de l'école.

M. POMATTO rappelle que la Commission a surtout demandé aux mandataires de conserver une gaine lors de la construction pour l'électricité, eau et autres pour le cas où il faudrait refaire un logement. Ce bâtiment répondra aux concepts Minergie et au développement durable. Sur le dernier étage, une solution a été trouvée pour enlever les deux marches, ce qui permettra aux personnes handicapées d'accéder facilement ou aux gens qui travaillent dans la bibliothèque de pouvoir amener des transpalettes.

M. ECKERT explique que même si la surface de panneaux photovoltaïques n'est pas énorme, c'est un endroit très visible et cela sera une bonne publicité et une marque de fabrique pour la commune. La Commission a travaillé pendant quatre ans sur cet objet. Pour éviter la polémique de l'Ancienne-Mairie, les aménagements extérieurs ont été considérés en détail dans un certain nombre de Commissions.

Mme GIROD demande si le préau servira encore de parking dans le futur.

M. PLEE pense que cela ne sera plus possible à l'avenir, avec l'installation de jeux pour les enfants. Le but d'un préau d'école n'est pas d'être transformé en parking occasionnellement, même si cela a arrangé la commune jusqu'à ce jour.

La parole n'étant plus demandée, M. POMATTO donne lecture de la délibération :

*Sur proposition du Conseil administratif,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*décide*

**par 22 « oui » et 1 abstention,**

1. *de procéder à l'exécution de la rénovation de l'école Place,*
2. *d'ouvrir, à cet effet, un crédit de CHF 14'500'000.- au Conseil administratif,*
3. *d'attribuer une somme de CHF 85'528.- pris sur ce montant au Fonds de décoration communal,*
4. *de comptabiliser la dépense de CHF 14'500'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
5. *d'amortir la dépense de CHF 14'500'000.-, ainsi que les frais d'étude de CHF 59'000.- et de CHF 35'000.- votés par le Conseil municipal le 12.11.2007, soit un total de CHF 14'594'000.-, au moyen de 30 annuités qui figureront au poste 21.331 du budget de fonctionnement, de 2012 à 2041.*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 14'500'000.-.*

Mme BÖHLER félicite M. PLEE pour le vote de son dernier projet. Cette école va accueillir entre 200 et 250 élèves lorsqu'elle fonctionnera. Avec la nouvelle loi sur l'horaire continu, il y aura une forte augmentation du nombre d'enfants au parascolaire. Si la pause de midi est réduite à 90 minutes, il pourrait y avoir jusqu'à 70 % des enfants au restaurant scolaire, soit 150, 160 enfants. Ce dossier du parascolaire est un dossier essentiel pour la prochaine législature et il faudra trouver des solutions pour pouvoir accueillir ces enfants.

**6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :**

M. COMTE propose d'annuler la séance de la Commission de l'urbanisme, prévue le mardi 24 mai, concernant la zone de détente du Pommier, les documents ayant été reçus seulement aujourd'hui. Une nouvelle séance sera organisée avec le nouveau Conseil municipal.

**7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :**

M. COMTE revient sur l'échange de correspondance avec l'Office fédéral des routes concernant la jonction autoroutière de Ferney. Suite à la demande de documentation supplémentaire que la commune a faite à cet Office, ce dernier revient sur son courrier, se contredit et concède qu'il y a effectivement un problème de capacité dans le carrefour à feux du côté du tunnel de Ferney. De nouvelles études vont être entreprises avant de revenir avec d'éventuelles solutions devant la Commission des partenaires, dont la commune fait partie. Le Conseil administratif va écrire à l'Office fédéral des routes pour qu'il prenne contact avec lui pour évaluer les différentes possibilités, d'entente avec la commune, avant de revenir avec des solutions toutes faites.

**8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Question de M. ECKERT qui aimerait savoir à quelle date exactement une proposition de réimplanter une piscine au Pommier pourra être faite sans faire appel au gagnant du concours : M. PLEE indique que tant et aussi longtemps que le litige est ouvert, il n'est en tout cas pas possible d'aller de l'avant avec un autre mandataire. Une fois le litige tranché, il conviendra de voir dans quel sens la justice se sera prononcée.

Question de M. JIMAJA concernant les méthodes qui permettent aux agents de déterminer combien de temps les véhicules restent parkés. En ville de Genève, les agents ont un boîtier qui permet d'enregistrer et de déterminer combien de temps un véhicule est garé : M. PLEE pense que le boîtier dont fait état M. JIMAJA est étroitement lié au système d'exploitation des parkings en ville, qui est totalement différent de celui du Grand-Saconnex. En effet, en ville de Genève, le contrôle du stationnement est de la compétence de la Fondation des parkings et n'est pas attribué à la police municipale. Les zones bleues y sont équipées d'horodateurs. Les boîtiers dont sont dotés les employés de la Fondation des parkings leur permettent de savoir, à distance, quel véhicule a dépassé le temps de stationnement payé. En d'autres termes, ils n'ont pas besoin de se rendre devant l'horodateur et d'interroger celui-ci, mais les données de l'horodateur leurs sont transmises sur leur boîtier. Celui-ci imprime aussi directement les amendes et permet ainsi une simplification du traitement administratif. Le boîtier en question ne permet donc pas vraiment de savoir depuis combien de temps un véhicule est stationné, mais plutôt de savoir s'il a dépassé le temps de stationnement payé. Il est étroitement lié à l'horodateur.

Au Grand-Saconnex, les zones bleues ne sont pas payantes. Ce système n'est actuellement pas transposable chez nous. Quant aux méthodes de travail de la police municipale, les agents vérifient visuellement depuis combien de temps un véhicule est stationné, au moyen du disque bleu. Il arrive aussi fréquemment que les infractions soient dénoncées par des habitants et les agents interviennent dans ce cas le plus vite possible.

Question de M. EYA NCHAMA qui demande si la police privée coûte moins cher et si une police privée peut verbaliser contre quelqu'un. Quelles sont les bases juridiques : M. PLEE explique que le recours à des sociétés de surveillance privées remonte à 8 ans, puisqu'en 2003, le Conseil administratif avait présenté au Conseil municipal un concept de sécurité sur le territoire communal, qui a été débattu lors de la séance du 23 juin 2003 de ce Conseil. M. EYA NCHAMA s'en souvient certainement, puisqu'il était déjà Conseiller municipal en 2003. Ce concept contenait notamment l'engagement d'un agent supplémentaire, la mise en place d'un système de vidéosurveillance ainsi que le recours à des sociétés de surveillance privées.

Actuellement, la commune travaille avec deux sociétés de surveillance. La police municipale a donné à ces sociétés des activités bien spécifiques ; il s'agit pour l'essentiel de patrouiller aux heures où la police municipale ne patrouille pas, concrètement entre 22h00 et 3h00 du matin tous les jours.

Une société privée de surveillance n'a pas de compétences de police, elle ne peut donc pas verbaliser contre une personne. En revanche, la dénonciation d'une *infraction de stationnement* sur un domaine privé portant un numéro d'arrêté peut sous certaines conditions être attribuée à une société privée de surveillance, voire même à un individu privé (par exemple un concierge).

Question de M. CUDRE concernant des seringues qui traînent aux abords du parc des enfants : M. PLEE relève qu'à ce jour, aucune seringue n'a été trouvée dans le secteur du Pommier par aucun des services extérieurs et aucune plainte de cet ordre n'est parvenue en mairie. Cependant une surveillance active des environs est effectuée par les agents et par les services extérieurs.

Question de M. CUDRE relative à l'utilisation de l'Agor'espace après 22h, voire toute la nuit et question de M. STEINER qui rebondit en demandant ce que vont faire ces enfants et où ils vont aller après 21h : M. PLEE signale que l'Agor'espace est contrôlé tous les soirs par l'une des sociétés de surveillance privée dont il a parlé précédemment. Aucun débordement n'a été signalé depuis le début du printemps.

Il est à noter que les APM patrouillent également deux fois par semaine jusqu'à minuit. En cas de problème, voici le numéro du portable des APM : 079 789 08 69.

Proposition de M. DETRAZ pour la pose de glissières de sécurité en demi-cercle du côté « ville » au passage piéton à hauteur de la BCGe : M. PLEE rappelle que la route de Ferney est une route cantonale et que dans ce sens les aménagements en question dépendent du canton. Le Conseil administratif ne manquera pas de garder à l'esprit cette proposition lors des futurs aménagements de cette route et de ses abords immédiats.

Proposition de M. PORTIER pour la pose d'un feu sur demande immédiate, suite à divers accidents au passage piéton situé à la hauteur de 52, chemin Sarasin : M. PLEE rappelle que la proposition de mise en place d'un feu pour piétons a été envisagée en 2010. Une étude est en cours avec le service des signaux lumineux de la DGM, qui s'est dite a priori favorable à une telle mise en place. Sans volonté de polémiquer, il remercie M. PORTIER de communiquer au Conseil administratif, hors séance, le nom de la famille dont les 5 membres ont été victimes d'un accident sur ce passage. Selon les statistiques de la police cantonale, en 3 ans, de 2007 à 2009, il y a eu au total 4 accidents recensés par la police, dont aucun sur le passage piétons en question. Sans doute ces 5 accidents ont-ils eu tous lieu en 2010, sur le même passage.

Question de Mme GIROD sur la définition des « bénévoles » et « intervenants » pendant une fête : Mme BÖHLER explique qu'un intervenant est quelqu'un qui est lié à une association et qui intervient pour l'association avant tout. Un bénévole est quelqu'un qui se met à disposition de l'événement et qui est prêt à travailler là où les organisateurs ont besoin de lui.

Propositions de Mme AMMANE et de M. POMATTO de débattre des décorations de Noël avec une vision globale de la commune au sein du Fonds de décoration : Mme BÖHLER répond comme elle a répondu lors des vœux à la population en janvier 2011, puisque cette même question avait été posée. Cette problématique relève du Fonds de décoration. En effet, c'est le Fonds qui a décidé, sur proposition de l'artiste retenue, les emplacements qui seraient décorés. Dans ce contexte, il a été dit plusieurs fois que le parti pris a été celui de décorer *certaines zones* de la commune, et pas *toute la commune*. Le Fonds de décoration est libre de modifier ses choix, selon les modalités de travail qui sont les siennes. Elle rappelle que le Fonds de décoration est un *Fonds* et qu'il ne fonctionne pas comme une Commission du Conseil municipal.

Mme BÖHLER relève aussi que les nouvelles décorations de Noël sont très chronophages pour les services. Cependant, rien n'empêche les habitants de décorer eux-mêmes leur quartier, par exemple avec l'aide des commerçants. Les associations d'habitants, si actives sur quantité d'autres thématiques, pourraient utilement entreprendre des démarches dans ce sens. La commune trouverait aussi intéressante l'idée de faire un concours sur le sujet.

Question de M. POMATTO concernant la sécurité des piétons au Pommier, notamment à proximité de l'arrêt de bus: M. COMTE rappelle que le piéton pour sa sécurité doit impérativement traverser sur le passage piéton existant, qui est situé à 15 mètres de l'arrêt des TPG ! Il ne peut malheureusement que déplorer le comportement des piétons, comportement constaté d'ailleurs à plusieurs autres endroits de la commune et du canton. Le passage piéton est parfaitement visible depuis l'arrêt de bus et il ne pense pas qu'une signalétique additionnelle serait d'une quelconque utilité.

Quant à l'emplacement de l'arrêt de bus, il avait été longuement discuté avec la direction générale de la mobilité et c'est cet emplacement qui avait été retenu.

Proposition de M. DETRAZ de voir avec le bureau CERA l'étude d'un rétrécissement (goulet) afin de sécuriser la sortie du stade du Blanché : M. COMTE relève que l'endroit décrit semble bien sécurisé, puisque la visibilité y est excellente. Le passage piéton bénéficie d'un éclairage spécifique et qui plus est, il est situé sur un seuil. Il suit toutefois avec attention le dossier et garde à l'esprit les possibilités d'aménagement évoquées par M. DETRAZ.

M. DETRAZ signale que sur place, il y a un écriteau qui dit « sortie dangereuse ». Cela veut dire que s'il y a un accident, le Conseil administratif sera pleinement responsable car il est conscient que cette sortie est dangereuse mais qu'il ne fait rien pour la sécuriser. Si le Conseil administratif considère qu'il n'y a pas de danger, il doit enlever l'écriteau. Lui-même maintient que c'est dangereux et il espère vraiment qu'il n'y aura jamais d'accident car cela serait réellement de la causalité.

Questions de M. PORTIER et de Mme MOTTET concernant une passerelle sur la route de Ferney reliant le chapeau du Curé à la Campagne du Château et de l'aménagement d'une plateforme sur le trottoir pour sécuriser les gens qui attendent : M. COMTE relève que le Conseil administratif a déjà répondu dans le passé sur ces sujets.

**9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Concernant le courrier de M. TISSOT du 15 mars 2011 et la réponse de M. Mark MULLER du 27 avril que le bureau a certainement reçue, Mme GIROD demande pourquoi le bureau n'a pas lu en intégralité ces courriers. Certains Conseillers municipaux n'ont peut-être pas lu cette lettre sur CM Net, qui contient des éléments très importants et le public n'a pas pu la lire non plus. Lorsqu'un citoyen se plie en deux pour obtenir des chiffres très importants, il a le droit de voir sa lettre lue au Conseil municipal.

La Présidente rappelle que la lettre de M. TISSOT n'a pas été écrite à l'attention du Conseil municipal mais à M. Mark MULLER. Le bureau lit les lettres qui lui sont adressées dans le cadre du Conseil municipal. Toutefois, ce courrier a été mis sur CM Net et figurera au procès-verbal du mois d'avril. Il appartient à chacun des Conseillers municipaux de lire le courrier. Effectivement, M. TISSOT a reçu une lettre de réponse de M. MULLER mais ce dernier a écrit à M. TISSOT et non pas au Conseil municipal, même si ce dernier est en copie. Ce courrier sera joint à ce procès-verbal (*annexe 5*).

Concernant la mauvaise utilisation des éco-points, M. ECKERT aimerait savoir sur quels critères les sanctions se basent et comment fait-on pour reconnaître des gens qui ne sont pas de la commune en fonction d'une image qui a été défloutée.

M. PLEE explique qu'il y a un règlement concernant les éco-points. S'il n'est pas respecté, la commune agit sur l'un ou l'autre des points. Il y a des gens qui déposent leurs ordures ménagères, d'autres qui ne respectent pas les horaires. Les vidéos permettent de reconnaître des personnes et enregistrent les numéros d'immatriculation des véhicules. En général, il n'est pas possible de visionner toutes les bandes et les APM procèdent par recoupement. Lorsque la voirie passe le lundi matin, elle signale les endroits où les gens n'ont pas respecté les règles et les APM visionnent les bandes.

M. ORSINI demande si les caméras ont été déclarées au recensement du DSP cantonal qui a lieu en ce moment.

M. PLEE répond que toutes ont été déclarées au moment de leur implantation. Les nouvelles caméras sont déclarées dans les autorisations de construire. Cependant, il semble que le Secrétaire général n'a pas eu en sa possession un questionnaire de la DSP.

M. POMATTO relève que le long du mail du Pommier, depuis le restaurant jusqu'à la Maison des Parlements, il y a des grilles en métal pour l'écoulement des eaux (25x25cm). Certaines sont de travers et l'une est posée de côté, ce qui est dangereux pour les piétons. Il a remarqué que la première grille est boulonnée alors que les autres ne le sont pas. Y aurait-il moyen de trouver un système pour fixer ces grilles ?

M. PLEE fera le nécessaire auprès des services communaux.

**10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :**

M. EYA NCHAMA remercie M. PLEE pour ses informations concernant les sociétés privées de surveillance. Il se souvient effectivement du vote au début de la législature 2003. Il était nouvellement élu et n'avait pas bien suivi le dossier.

Cependant, comme il ne comprend pas très bien le fait que des gens qui surveillent soient dans l'immunité totale ou absolue, il propose au futur Conseil administratif de voir de quelle façon il peut contrôler cette surveillance de nuit. M. PLEE a donné le numéro de téléphone de la police municipale mais lui-même, en tant qu' élu, n'a pas la possibilité d'avoir un contact avec une société de surveillance privée. Il souhaite donc que les élus soient au courant des questions de surveillance dans la commune.

Mme GIROD insiste, car elle ne trouve pas du tout démocratique que le Conseil administratif décide ce qui est lu ou non en séance du Conseil municipal. Il faut que dans le futur, une lettre avec une annexe importante soit lue dans ce Conseil municipal.

Elle propose que les Conseillers municipaux prennent connaissance de la lettre de M. TISSOT avec la réponse de M. Mark MULLER et que les citoyens qui sont en train de lire le procès-verbal s'appliquent à lire les courriers précités.

Elle propose que M. TISSOT, qui se trouve dans le public, informe le Conseil municipal sur l'entretien qu'il va avoir avec M. Mark MULLER, sous le point « questions du public ».

La Présidente laissera le prochain bureau donner la suite qui convient, mais renvoie à l'article 12 du règlement concernant le courrier. De plus, le point « questions du public » concerne vraiment des questions et non pas des informations. Elle ne peut donc pas donner suite à la dernière proposition de Mme GIROD.

M. DETRAZ souhaite, pour sa dernière séance du Conseil municipal, communiquer deux ou trois choses qui le concernent :

1. Dans le cadre du plan directeur – rubrique paysage, sites et patrimoine – il y a le soin et le renouvellement des arbres. Deux secteurs ne sont pas encore traités, soit la Voie-de-Moëns et le chemin des Préjins. Il avait proposé d'avoir un Fonds de renouvellement des arbres, qui a été intégré au Fonds de décoration. Dans les deux chemins précités, il y a entre 10 et 12 souches qui sont en train de pourrir avec des champignons où l'on pourrait maintenant replanter des chênes pour remettre en ordre cette rangée qui figure dans le patrimoine.

Il propose donc que dans le cadre du renouvellement des arbres, ces 10 à 12 chênes soient replantés prochainement.

2. Les enfants ont un jeu favori à l'école Village : ils tirent au ballon contre le mur le long des bâtiments au niveau du rez-inférieur. Il y a une anarchie complète pour ce jeu de tir aux buts. Il propose donc de mettre un fronton partiel type « Agora » qui pourrait accueillir un but avec des filets ainsi qu'un panier de basket.

3. Il revient sur sa proposition récurrente qui est la taille de la haie le long des immeubles en face du Café du Raison. A nouveau ces haies empiètent sur le misérable trottoir qui fait à peine 1,15 m. Il a demandé à plusieurs reprises que les propriétaires s'alignent sur la bordure prévue à cet effet afin de garantir cette côte de 1,15 m. Il n'aimerait pas encore refaire la démonstration d'aller sur place et de faire une photo avec un fil à plomb, comme il l'avait déjà fait.

4. Concernant le feu de régulation à la hauteur de la Voie-du-Coin, il avait déjà fait une intervention pour dire qu'il ne fonctionnait pas. Il a été remis en service mais ce matin, il était de nouveau en panne et il y avait une file de véhicules qui bloquait la route de Colovrex.

Mme PERROTIN DURET rappelle que le quartier du Village se sent délaissé par la ville du Grand-Saconnex. Alors qu'il constituait par le passé le centre de la commune, il n'en n'est plus qu'une partie, s'appauvrissant de ses commerces, poste, Migros, peut-être y en aura-t-il d'autres. Le village se trouve bien entamé par deux routes traversantes : la route de Ferney, cantonale – la route de Colovrex, communale et ses citoyens se retrouvent en plus amputés d'une voie de circulation par la fermeture de la sortie du chemin du Pavillon sur la route de Ferney, ce qui les handicape pour atteindre leur habitation et rentrer chez eux. Que l'on veuille mettre en valeur certains quartiers, comme celui du Pommier, c'est un plus pour ses habitants. Mais que l'on néglige les autres quartiers de la commune, c'est inévitable. Sans nul doute, la construction de la route des Nations, qu'il convient d'accélérer, délétera la route de Ferney d'une partie du trafic encombrant pendulaire et même si ce n'en est qu'une partie, comme le clament certains, elle sera un vrai allègement pour les habitants. En complément du flux de circulation à régler, c'est aussi l'enjeu de la qualité de vie de ce quartier qui est posé. Il convient donc de concevoir de nouveaux projets d'aménagements territoriaux de qualité, en tenant compte de l'aspect durable, qui sont indispensables au mieux vivre des citoyens du quartier du Village. Voilà ses propositions pour l'avenir et la prochaine législature qui débutera bientôt.

Mme MAMIN-TISSOT remercie M. PLEE d'avoir été à l'origine des travaux de rénovation du cimetière du Blanché, qui a repris un peu forme. Cependant, en sortant du côté du chemin de Machéry après le Jardin des souvenirs, il y a un mur de soutènement des terrains de sport qui est totalement en friche et qui fait peine à voir. Elle propose de consacrer quelques heures de nettoyage et de replantage dans ces bacs.

Mme MAMIN-TISSOT propose également d'assurer la pérennité de l'ancien cimetière et que les services communaux lui donnent quelques bons soins.

M. JIMAJA a constaté qu'il manque des places de parking avec bornes pour les vélos au Pommier. Les vélos aujourd'hui n'ont souvent plus de béquille et sans ce système, il n'est plus possible d'attacher les vélos.

M. JIMAJA revient pour la troisième ou quatrième fois, au vu des départs qu'il observe en cette fin de législature, sur l'idée de créer un espace d'expression pour les personnes qui ont une certaine expérience. Il faut y réfléchir, trouver des gens qui vont pouvoir s'investir, proposer peut-être à ceux qui partent de réfléchir sur la création d'un espace où des propositions et des idées pourront être débattues et des conseils donnés à ceux qui sont aux affaires actuellement.

Mme AMMANE revient sur la problématique du déménagement de la Migros et de la Poste au Pommier. Beaucoup de personnes âgées du village sont très empruntées pour s'y rendre. Elle propose que le Conseil administratif se repenche sur une éventuelle boucle du bus 53 ou sur une navette qui pourrait passer par le Pommier.

Mme BÖHLER relève que les deux commerces qui restent au village, soit l'épicerie et la pharmacie, pourront alors fermer leurs portes.

Mme AMMANE en convient, mais la Poste est très importante pour les personnes âgées et il faut essayer d'approcher les TPG sur cette question.

**11. MOTIONS :**

**11.1 Motion des Verts « pour que notre commune agisse contre le chômage »**

M. JIMAJA donne lecture de la motion (*annexe 6*).

Par rapport au 1<sup>er</sup> point de cette motion, M. ORSINI indique qu'il suit ces questions de chômage de près puisqu'il s'occupe à l'EPFL de l'insertion professionnelle des jeunes et du suivi et du recrutement des anciens diplômés. Il observe très souvent que sociologiquement parlant, les personnes arrivant en fin de droit sont parfois – l'expérience tend à le prouver – des personnes qui ont des difficultés d'insertion professionnelle aussi parce qu'elles ont des problèmes personnels, c'est une corrélation qui existe. De vouloir prioriser cette population de chômeurs par rapport à des chômeurs qui sont en début de droit lui semble être, du point de vue de la « sélection » du collaborateur, une mauvaise chose puisque le nombre de recrutement qu'aurait à faire une commune est extrêmement faible et la condamnerait, si l'on voulait appliquer la motion, de devoir prendre des cas « lourds », parce que les personnes seraient en désarroi personnel avant d'être en désarroi professionnel.

Concernant le 2<sup>e</sup> point qui forcerait une entreprise à faire certain choix, les recrutements se font très bien au travers de plateformes très bien organisées. Il n'y a aucune nécessité et aucun besoin du marché pour des annonces de postes aussi locales qu'à l'échelle d'une commune. La compétence ne se trouve déjà pas à l'heure actuelle dans certains pays, les recrutements se font à l'international tellement la compétence est recherchée et difficile à trouver. Il lui semble irréaliste de mettre une usine à gaz en place pour faire du recrutement aussi local qu'à l'échelle d'une commune.

Par rapport aux services du canton, ils existent. M. SCHMIDT, directeur de l'OCE, fait un énorme travail pour aller au devant des entreprises avec un service qui proactivement travaille comme une agence. Il imagine que les services administratifs de la commune sont tout à fait au courant des engagements qu'il y a au retour à l'emploi offerts par le Service de l'emploi, vu qu'elle a d'ores et déjà fait l'expérience d'engager des chômeurs. Elle est déjà consciente de son rôle social d'employeur.

Pour ce qui est d'inciter, voire de forcer les entreprises qui viendraient sur la commune à avoir une certaine politique d'engagement, il s'agirait clairement d'une ingérence de l'Etat dans les affaires des privés et cela ne ferait que décourager des privés à s'installer sur notre commune plutôt qu'une autre.

Enfin, de prolonger cela en donnant des bénéfices d'adjudications à certaines sociétés sous-entendrait que l'on a déjà un accès à leur gestion interne, de savoir comment elles recrutent, pourquoi. Cette 5<sup>e</sup> proposition est de facto utopique. Raisons pour lesquelles le groupe PLR refusera cette motion.

M. SCHIAU ne peut qu'applaudir les propos de M. ORSINI. Cette motion va à l'encontre de sa philosophie et sa moralité qui sont de promouvoir la valeur par rapport à l'assistanat.

M. JIMAJA n'a pas envie de débattre avec des gens dont il se rend compte finalement qu'ils n'approchent pas vraiment la détresse qui les environne. Lorsqu'on lui parle de libéralisme ou autre avec des notions quasi élémentaires, cela le surprend.

D'autant plus que récemment encore, le Conseil d'Etat a encouragé les entreprises à avoir une démarche assez respectueuse à l'égard de la population de Genève, de mettre prioritairement les emplois à la disposition des personnes au chômage. Il n'est pas surpris que des libéraux ou des ultra-libéraux disent « l'être humain est une marchandise – de toute façon il y a des rebuts de la société ». Il entend qu'un individu qui est en fin de droit est en général quelqu'un qui a des difficultés d'insertion professionnelle ! Faut-il continuer de considérer qu'il y a une part incompressible de chômage, qu'il y a des gens au chômage et qui vont y rester éternellement ? Faut-il continuer de considérer que la commune a certes des moyens limités, mais qu'elle n'a pas le droit de prendre des initiatives qui permettraient à certaines personnes de se réinsérer dans la vie, d'être respectées ? Il ne faut pas oublier que dans cette société, une personne existe à travers son travail. Si certains veulent voter contre, qu'ils le fassent. Mais le jour où ils se retrouveront eux-mêmes ou certains de leurs proches en situation de détresse, ils comprendront ce que cela signifie véritablement. Il a entendu des propos qui l'ont vraiment choqué. Ce n'est pas de l'assistanat, les gens ne quémandent pas. Ils demandent du travail, à être payés pour le travail qu'ils peuvent faire, mais ne plus être payés pour ne rien faire. Il est heureux que tout cela soit dit, car cela permet de connaître la position des groupes aujourd'hui.

M. ORSINI aimerait dire à M. JIMAJA qu'ils ne sont pas si éloignés l'un de l'autre que cela. Il lui prête des propos ou des intentions sous-jacentes qu'il n'a pas. Il a lui-même fait six mois de chômage avant de trouver un emploi à durée déterminée auprès de son employeur fédéral. Il sera peut-être amené à profiter du chômage et à devoir demander aux autres travailleurs de sponsoriser sa recherche d'emploi. Il a énormément de respect pour les gens qu'il reçoit à longueur d'année qui sont dans ces transitions de carrière. Il ne faut pas penser qu'il est un ultra-libéral inhumain. Il constate simplement, et c'est peut-être là la différence entre le discours de M. JIMAJA et le sien, que cette motion oppose les chômeurs entre eux et favorise les chômeurs en fin de droit. Il n'y a rien au niveau de la compétence et du recrutement qui justifie que l'on préfère, dans tous les cas, parce qu'on a édicté un règlement dans ce sens, quelqu'un qui est en fin de droit par rapport à quelqu'un qui est au chômage depuis trois mois. L'expérience montre – mais là c'est un propos personnel – que bien souvent c'est le contraire que l'on doit faire.

M. ORSINI rejoint ceux qui pourraient penser qu'il faut donner une priorité aux chômeurs sur le marché local par rapport à des frontaliers ou à des personnes d'autres horizons, mais il s'agit d'un autre débat. L'appel de cette motion parle des chômeurs en fin de droit et se faisant leur donne un droit supplémentaire par rapport à un autre chômeur tout aussi genevois, tout aussi en détresse qui serait dépriorisé s'il souhaitait postuler à la commune. C'est cela qui le gêne profondément.

M. ECKERT entend ces arguments. Il y a peut-être des mesures dans la motion qui ne sont pas très efficaces. Il est vrai qu'il y a relativement peu d'emplois dans l'administration communale. La mention sur les chômeurs en fin de droit est peut-être maladroite. Il pense cependant que les points 3, 4 et 5 peuvent être récupérés de façon intéressante. L'administration communale, comme relais de ce qui peut être mis en place par le canton, est quelque chose d'intéressant. La formation est également quelque chose d'intéressant. L'office cantonal de l'emploi propose des choses dans cette direction. Si l'on peut favoriser et soutenir ce genre d'actions sur le plan communal, cela lui paraît bien aussi.

Concernant le point 5, il lui semble avoir lu récemment que le canton essayait de labelliser un certain nombre d'entreprises qui ont une conscience sociale, y compris dans la direction de l'engagement de chômeurs, voire peut-être dans l'engagement d'apprentis. Si le canton, à travers M. LONGCHAMP, propose de labelliser un certain nombre de sociétés, cela doit être possible de le faire sur le plan de la commune. Cela peut être un compromis de ne garder dans la motion que les points 3, 4 et 5.

M. JIMAJA précise que la raison pour laquelle les personnes en fin de droit sont prises en considération, c'est qu'elles passent directement à l'Hospice général, donc à l'assistance. Récemment, il y a eu une manifestation à Genève car avec le changement de la loi, plus d'un millier d'individus sont passés directement à l'Hospice général. Nous ne pouvons pas continuer à faire vivre le système en mettant des individus, considérés comme des rebus, à l'assistance. Tout le monde sait comment cela fini.

Mme BÖHLER aimerait expliquer ce qui existe. Cela a été dit en Commission des finances : à qualification égale, la commune donne priorité à des citoyens saconnésiens lorsqu'un poste est annoncé. Parmi les saconnésiens, toujours à qualifications égales, la priorité sera donnée à un chercheur d'emploi. Par ailleurs, la commune a par le passé eu recours à l'Office cantonal de l'emploi, y compris pour les derniers recrutements. L'expérience est moyennement concluante pour le moment. Il est vrai que l'OCE a changé ses pratiques et que cela va un peu mieux. Mais jusqu'à présent, cela n'a pas été un grand succès. La commune va toutefois continuer à travailler avec l'OCE. Bien entendu, les éventuelles allocations dont pourrait bénéficier la commune seront examinées, mais ce n'est pas, dans ce cas là, la priorité de prendre de l'argent de l'Etat.

Mme BÖHLER aimerait insister sur le fait que le « Club emploi » qui en est à sa troisième année, a permis à de nombreux saconnésiens de bénéficier de ses prestations. Dans ce cadre et grâce notamment à ce soutien, plusieurs participants à ce club ont concrètement retrouvé un emploi. L'une des Fondations communales a d'ailleurs engagé quelqu'un qui vient de ce club. Les autres se sont remis en mouvement, dans une dynamique positive qui devrait aussi, à terme, les aider à trouver un travail.

Concernant les points de la motion :

1. L'administration communale est financée par les impôts des contribuables. Dans ce sens, elle doit poursuivre un objectif de service au public et d'efficacité et doit donc recruter les bonnes personnes pour occuper les bons postes. Réserver prioritairement des postes à des chômeurs en fin de droit ne permettrait pas toujours d'atteindre cet objectif.

En revanche, la préférence saconnésienne est appliquée, de même que la préférence des chômeurs à compétences égales. L'administration est composée de petites équipes et l'intégration au sein de celles-ci est un élément clé pour leur bon fonctionnement.

2. Il paraît impossible de contraindre les entreprises à proposer des emplois aux personnes habitant la commune et que ces postes soient publiés dans le GSI. La commune pourrait tout au plus le suggérer lors de soirées avec les entreprises mais elle peine à croire que cela soit suivi d'effets. Le GSI paraît à un rythme mensuel et est bouclé trois semaines avant sa parution. Il est donc tout sauf efficace comparé à la presse locale. Ces délais sont totalement incompatibles avec la recherche d'un emploi.

3. La commune est en contact avec l'OCE.

4. Le club emploi proposé par la commune permet d'ores et déjà à certains de ses participants de retrouver un emploi. Malheureusement, toutes les personnes qui fréquentent le club emploi ne retrouveront pas un emploi grâce à lui.

5. Les accords AIMP (accords internationaux) ne permettent pas pour le moment d'inclure un tel critère géographique discriminant. Cela nécessiterait une étude plus fouillée et peut-être un avis juridique, mais l'essence même des accords AIMP est de donner des chances identiques aux entreprises, d'où qu'elles viennent. Il est donc antinomique d'y inclure un critère qui donnerait un avantage à certaines de ces seules entreprises saconnésiennes. Il y a aussi quantité d'entreprises à qui la commune ne confiera jamais un mandat, par exemple DuPont de Nemours. Pour celles-ci, elle ignore ce que les motionnaires ont prévu.

Mme BÖHLER propose qu'au cours de la prochaine législature, pour que chacun comprenne le combat que mène le DSE, une commission reçoive M. SCHMID ou quelques-uns de ses collaborateurs, pour expliquer exactement comment les choses se passent. A partir de là, il sera beaucoup plus aisé de mettre quelque chose en place, si nécessaire, au niveau de la commune.

M. DETRAZ, pour la bonne forme, reprend la totalité de la proposition du Conseil administratif pour qu'elle puisse être votée ce soir.

M. POMATTO relève qu'il est vrai que certains éléments de cette motion ne sont peut-être pas faisables ou pas légaux. Cependant, la motion demande à explorer toutes les voies et d'envisager que... Ce type de motions est toujours intéressant, car il y a des pistes ou des angles de vues différents et cela permet de voir ce qui peut être fait. C'est le propre d'une motion de demander qu'un travail de réflexion dans un certain domaine soit fait.

Par rapport à l'invite 5, cela ne concerne effectivement pas le chômage, mais à l'Etat par exemple, énormément de dépenses d'achat passent par la centrale commune d'achats où les entreprises sont inscrites et contrôlées. Cela relève des locaux, du nombre d'employés, des conditions salariales, etc., qui font que l'on peut passer commande à ces entreprises, les autres n'ayant pas le droit d'avoir des commandes de l'Etat.

La présidente relève qu'il y a trois propositions concernant cette motion, qu'elle fait voter :

- proposition de M. DETRAZ de reprendre ce point en Commission lors de la prochaine législature en invitant des représentants de l'OCE : 20 « pour », 1 « contre » et 2 abstentions.
- La motion ne reprenant que les prend 3, 4 et 5 : 11 « pour » 9 « contre » et 3 abstentions.
- La motion telle que lue par M. JIMAJA : 10 « pour » 10 « contre » et 3 abstentions.

La proposition de M. DETRAZ étant la mieux acceptée est donc reçue. La motion en elle-même est refusée.

#### 11.2 Motion du groupe socialiste « créons des places d'apprentissage pour nos enfants »

M. POMATTO donne lecture de la motion (*annexe 7*).

Mme PERROTIN DURET remarque que la motion sur le « mentorat », qui est toujours pendante, va dans le même sens.

M. POMATTO explique que l'idée est que la commune accompagne financièrement les petites entreprises.

M. ORSINI indique que les groupes radicaux et libéraux accueillent favorablement cette motion. Il demande si l'exposé des motifs fait partie intégrante de la motion, auquel cas il faut retirer la mention renvoyant à la motion précédente qui n'a pas été acceptée.

M. POMATTO répond que l'exposé des motifs ne fait pas partie intégrante de la motion.

Mme BÖHLER aimerait confirmation qu'il ne s'agit d'aider que les nouvelles places d'apprentissages et non pas celles qui existent déjà.

M. POMATTO le confirme. La motion invite à étudier des solutions et à créer de nouvelles places d'apprentissage.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met au vote cette motion.

Celle-ci est acceptée par 22 « pour » et 1 abstention.

**12. RESOLUTIONS : Néant**

**13. PETITIONS :**

**13.1 Pour un droit de sortie du chemin du Pavillon sur la route de Ferney pour les habitants de la Ville du Grand-Saconnex propriétaires de véhicules à moteur**

Mme BURKHALTER donne lecture de la pétition (*annexe 8*).

M. ORSINI, en tant que membre de la Commission routes, circulation, mobilité, se rappelle avoir reçu en Commission les premiers pétitionnaires lors d'une longue séance, à laquelle ils ont amené beaucoup de questions qui ont trouvé réponses. Les explications ont été données point par point, proposition après proposition. Ce soir, cette pétition n'apporte aucune nouveauté technique, aucune proposition non encore discutée lors de cette audition. Le seul argument dont les pétitionnaires puissent se prévaloir est d'avoir plus de signatures. Cela ne rend pas plus recevable de restatuer sur une décision déjà confirmée par deux fois dans ce Conseil. Il propose donc simplement le classement de la pétition.

M. PORTIER propose le renvoi à la nouvelle Commission qui siègera à la prochaine législature.

M. ECKERT, même s'il était favorable à fermer ce chemin, remarque qu'il y a de nouveaux éléments qui apparaissent : il y aura une nouvelle Commission et une nouvelle législature qui aura peut-être une sensibilité différente. L'autre étant cette solution flexible de laisser passer uniquement les habitants de la commune ou les riverains. Il propose donc de renvoyer cette pétition à la prochaine Commission de la prochaine législature et de recevoir en même temps une ou deux personnes de la DGM qui puissent expliquer exactement les solutions flexibles qui peuvent être acceptables (puces, reconnaissance optique de plaques...).

Mme AMMANE soutient ce renvoi en Commission.

M. DETRAZ a une vision totalement différente. La Commission a déjà reçu les informations de la DGM, qui n'était pas entrée en matière par rapport à des privilèges pour les riverains. Il rappelle que dans cette législature, la Commission s'était penchée sur l'interdiction de tourner à gauche et qu'elle a reçu en retour que l'Etat a pris sur lui de dire que cela n'était pas suffisant mais qu'il fallait une interdiction totale de tourner à gauche et à droite.

Aujourd'hui, ce dossier est entre les mains de la DGM et non plus dans les mains du Conseil administratif ou du Conseil municipal. Le Conseil administratif serait plus à même de répondre aux pétitionnaires et de les informer qu'il existe toujours la voie normale de recours des tiers, lorsqu'il y aura une autorisation qui sera délivrée pour la fermeture déposée par le Département.

Mme MAMIN-TISSOT relève que cette législature s'est toujours appliquée à recevoir les pétitionnaires pour être entendus en Commissions. Il est vrai que les signataires de la première pétition ont déjà été entendus. Ils sont peut-être aptes à venir avec d'autres personnes en Commission. Ils ont le droit d'utiliser leurs droits démocratiques. Est-ce que le Conseil administratif peut préciser si le dossier est déjà déposé en demande d'autorisation ou pas encore ? S'il est déjà déposé, il faut informer les pétitionnaires de leur droit de recours rapidement.

M. COMTE répond que le dossier a été déposé. Il doit rester le délai légal durant lequel les pétitionnaires peuvent encore s'opposer. Par acquis de conscience, il propose de demander si éventuellement des dispositifs techniques seraient envisageables.

Il pense que cette pétition essaie de faire qu'un certain nombre d'habitants du bas de l'Ancienne-Route conservent les avantages qu'ils ont « pseudo » acquis avec cette ouverture du quartier de la Susette, mais qui n'est pas un accès au Grand-Saconnex. Ce qui est plus ennuyeux avec cette pétition, c'est que même si l'autorisation d'un passage avec carte à puce ou autre est donnée, le but visé essentiellement par la fermeture du chemin du Pavillon, qui est de fluidifier la route de Ferney, tomberait complètement. Encore une fois, l'on remet en question des discussions longues et qui ont été longuement expliquées et par la DGM et dans le cadre de la Commission. S'il faut recevoir à nouveau les pétitionnaires pour leur redire la même chose, alors qu'entre-temps les mesures ont déjà été prises pour mettre en place ces dispositifs, on n'avancera pas du tout en termes de modération de trafic pour le village.

A la question de la Présidente, M. COMTE répond que l'autorisation sera certainement en force d'ici au 6 juin prochain. Si les pétitionnaires entendent faire recours, il faut qu'il le fasse dans le cadre légal.

M. SCHIAU, bien qu'il soit touché par cette fermeture personnellement, a voté pour cette interdiction. C'est antidémocratique de dire que parce qu'il y a une nouvelle législature, on remet en question les décisions prises. Cela a été décidé, cela a été voté et maintenant les pétitionnaires ont le droit de faire recours. Cela s'arrête-là.

La Présidente demande si les personnes qui ont demandé le renvoi en Commission maintiennent cette proposition, sachant que cela arrivera trop tard.

M. PORTIER pense qu'il ne faut pas maintenir un renvoi en Commission si cela pénalise les pétitionnaires. Il faut que le Conseil administratif leur écrive rapidement pour les informer des moyens de recours.

M. ORSINI retire sa proposition de classement et soutient le renvoi au Conseil administratif, vu les explications données. Il rappelle qu'il s'agit de supprimer une situation qui est anormale par rapport à ce qui était initialement prévu. Ces gens font un usage de cette route qui ne leur a jamais été destinée.

La Présidente met au vote le renvoi au Conseil administratif, qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

### 13.2 Pour un poste de police au Grand-Saconnex

Vu l'heure tardive, M. ORSINI informe que le PLR souhaite reporter cette pétition à la séance du mois de juin 2011.

## 14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

Discours des Conseillers municipaux :

Mme JEANDET, Présidente :

*« En tant que Présidente, je remercie chaleureusement, pour cette année de collaboration, les Conseillers municipaux et mes collègues du bureau.*

*Toutes les personnes qui y ont passé de ce côté de la table savent quelle importance ont les rôles de vice-président et de secrétaire, qui sont des aides précieuses. J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger cette année aux côtés de Mme BURKHALTER et de M. POMATTO.*

*Ce n'est pas sans émotion que j'arrive au bout de cette législature et de mon mandat. C'est une expérience que j'invite toutes les personnes à oser faire, car elle est intéressante. Je n'ai pas réussi par deux fois sur les 10 séances à terminer avant minuit, je souhaite plein succès à mes successeurs pour y arriver un peu mieux. »*

M. MARGUET :

*« Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, pour votre année de « règne ». J'ai pu le comparer à celui d'André-Luc, qui avait le charme de la parole. Vous avez le charme tout court, c'était d'autant plus agréable. Merci à tous mes collègues, puisque c'est mon dernier Conseil municipal, avec un brin d'émotion. On ne sert pas 16 ans dans cette salle sans la quitter avec un pincement au cœur. Je remercie mon premier parti qui m'a élu dans cette salle et qui était le PDC. Je remercie le PAS et mon ami Jean-Claude CUDRE, qui m'a toujours suivi, pour les 12 ans passés ensemble dans cette salle, ainsi que M. SCHIAU, pour son année au PAS. Ce n'est pas le temps qui compte, mais la qualité. Encore merci Madame la Présidente pour votre amitié durant cette difficile année de problèmes médicaux. Je remercie tout le monde. »*

M. JIMAJA :

*« Cher Robert, Cher Aîné, Cher Collègue,*

*A l'occasion de cette ultime séance de CM à laquelle tu participes, il me plaît de dire 2 – 3 mots sur la personne que j'ai eu le privilège de côtoyer et pour laquelle j'ai de l'admiration, du respect et surtout de l'affection.*

*Grâce à la publication de la mémoire du Grand-Saconnex, intitulée « Les Elus du Grand-Saconnex », basée sur les recherches de Monsieur Henri Stengel, j'ai pu retracer ton parcours mais quel parcours !*

*Pour faire court, disons que pendant 28 ans, tu as siégé au Conseil Municipal du Grand-Saconnex avec une première mi-temps de 12 ans 1975 à 1987 et une seconde mi-temps de 16 ans, qui est supposée s'arrêter aujourd'hui et qui dure depuis 1989.*

*Il aurait été facile et simple de te dire merci, mais je ne puis me résoudre à cela parce que j'admettrais que tu as fait ton temps. Plus que jamais, je pense que la place d'une personnalité aussi qualifiée et douée que toi est dans un conseil utile pour la collectivité afin d'aider à définir, éclairer et assumer les choix des conseillers municipaux et même du conseil administratif. Tu en as vécu des choses en 28 ans au conseil municipal de ce Grand-Saconnex qui te tient tant à cœur !*

*Tu ne pars pas parce qu'on ne te veut plus, mais parce que tu as librement choisi de mettre un terme à une carrière politique. Ne te mériterions-nous plus ? Peut-être certaines façons de faire de ce monde qui a tellement changé, ne te conviennent-elles plus ! Non, je sais que ce sont des raisons personnelles qui t'ont amené à prendre autrement la mesure de nos œuvres humaines qui, lorsqu'elles nous survivent, n'ont d'importance que parce qu'elles sont utiles aux générations futures.*

*Ton engagement pour la petite enfance en est la preuve de même que ton engagement pour l'utilisation de produits non toxiques tant dans les projets de la commune que dans ton travail malgré la course effrénée à la fortune, qu'impose le monde dans lequel nous vivons. Ces engagements sont aussi la preuve que tu as conscience du poids de nos actions sur l'environnement et j'aurais aimé qu'au moment de ton engagement en politique tu eusses rencontré les précurseurs de l'écologie politique.*

*La politique ne t'a pas enrichi. Je crois savoir qu'elle t'a un peu dépouillé. Tu sais mieux que quiconque qu'une fois la meute lâchée, il est difficile de l'arrêter. Un de nos contemporains en fait les frais depuis quelques jours et de façon pressante depuis quelques heures. En écrivant ces mots, j'ai une tendre pensée pour Laurent Haerberli que j'ai rencontré il y a quelques semaines pendant la campagne électorale.*

*Vanité des Vanités, tout est vanité dit l'Ecclésiaste. Je comprends dans volonté de vouloir profiter tant soit peu de toi et des tiens : ta charmante épouse Pierrette, tes enfants Stéphane et Sandra et surtout tes petits enfants. Il me semble qu'ils sont tous la mesure de ta quête d'immortalité parce qu'au-delà de tout, celui qui sera la référence des autres à leur égard c'est Robert Detraz. On le dit déjà et on le dira encore : ce sont les enfants ou les petits-enfants de Robert.*

*Mon Ami Robert, Robert le Patriarche. Je me souviens de notre première rencontre à la prestation de serment de 2003. Je venais d'être élu pour la première fois et toi, tu venais de boucler 20 ans de service à la collectivité. Alors que j'étais ému et tétanisé par le poids de l'événement, et après avoir fait une brillante démonstration à je ne sais plus quel interlocuteur, tu m'as tendu la main, t'es présenté et entre nous s'est passé quelque chose d'exceptionnel : je me suis senti en confiance et t'ai toujours conservé cette confiance-là. Je veux te dire merci parce que cela m'a aidé à surmonter mes différents questionnements. Je faisais et fais toujours partie d'un groupe mais tes remarques appropriées et judicieuses m'ont été, me sont et me seront encore précieuses pour survivre dans univers où l'ont tient souvent à vaincre sans péril, à moissonner sans semer. La Gloire, tu l'as parce que tu as toujours su aller vers l'intérêt de ce Grand-Saconnex que tu aimes tant et dont la part différente tient à te dire par ma voix : ROBERT ON T'AIME. Même si nous ne sommes pas du même bord comme chantait Brel) – tu es Radical, je suis Ecologiste – il est certain que nous cherchons le même port, celui où ancrer le développement véritable où chaque citoyen pourra vivre décemment et sans manquer de rien.*

*Chers amis du PAS,*

*Permettez-moi de vous dire que votre absence de ce Conseil changera bien des choses. Vous direz comme d'habitude « c'est la vie, c'est le choix des électeurs ». Mais je veux vous dire comme vos argumentations me manqueront. Calin, tu as rejoint ce groupe pour manifester ton désir de liberté. Tu savais le risque que tu courrais, mais tu l'as quand même fait. Ton impressionnante voix me manquera, mais la patinoire pour laquelle tu t'es battu restera. A son installation et à voir les jeunes et moins jeunes s'y égayer, on pourra dire « good job » et on pensera à toi.*

*Jean-Claude, cher Ami, tu as le mérite de l'amitié et de la cohérence, je l'ai déjà dit plusieurs fois, quand tu as quitté la présidence du Conseil municipal notamment. Nous aurons désormais la possibilité d'aller à Autigny, chez toi. Ta gentillesse et ta connaissance du monde me manqueront personnellement. Ta chère Marie-Jo par contre récupérera son Jean-Claude, qui sera plus souvent à la maison désormais. Tu auras passé au moins 11 ans au Conseil municipal et il est important de t'en remercier également et de remercier chacun pour son investissement à la meilleure gestion de notre commune.*

*Quant à toi, Georges, 16 ans au Conseil municipal ! Tu n'égalas pas Robert, n'eussent été les difficultés personnelles qui t'ont tenu éloigné des affaires et qui t'ont quelque peu forcé à relativiser nos engagements au plan matériel, il ne fait pas de doute que tu aurais réélu, j'en suis sûr, et le PASS aurait des représentants dans le prochain Conseil municipal. Merci pour ton amitié et ta sincérité dans un univers où c'est chacun pour soi et que nombre de gens le font pour leur égo, tu as toujours été d'une totale franchise avec ceux que tu côtoyes. Pour faire court, je dirais que ton papa, fidèlement engagé pour les plus démunis, peut être fier de toi.*

*Je me souviens de la journée à Cugy, j'ai été particulièrement touché par l'homme vrai que tu es. Tout cela, tu le sais déjà parce que nous en avons déjà parlé durant les 8 années que nous avons passé ensemble. Je tiens aussi à te remercier pour l'acceptation par le CM de l'Agenda 21. Tu étais alors chef de groupe du PDC et ton groupe s'est engagé avec toi, parce que tu as accepté d'aller voir la présentation de l'Agenda 21 à Bellevue. A la sortie, tu m'as dit : si c'est cela, nous pourrions le faire et ton groupe a accepté de le faire.*

*Face à la maladie récemment, tu as fais preuve d'un super courage et tous ceux qui ont été te rendre visite et qui te côtoient aujourd'hui en ont conscience. Que la force qui t'anime t'aide à surmonter toutes les épreuves qu'imposent un agenda désormais vide des activités de notre Conseil municipal.*

*Je suis sur que bien des associations et fondations sont prêtes à sauter sur l'opportunité et à recruter chacun d'entre vous. »*

*Je n'ai pas eu le temps d'écrire pour notre Présidente, dont j'ai toujours apprécié la grâce et l'intelligence. Je salue également le Maire, M. Arthur PLEE, qui se retire des activités politiques après 16 années dont 8 au Conseil municipal. Je salue également Anthony GIORGETTA, pour sa discrétion mais son efficacité, ainsi que Doris MOTTET, Georges UDRIOT, Laurence POGET-MORENO et Natacha BOUCHARÉB. Le talent de chacun d'entre vous a illuminé cette plénière ainsi que les Commissions. Vous avez participé à défendre les lignes chères aux Verts et au Saconnésiens.*

*Sans vous tous, le Conseil municipal ne sera plus jamais pareil, car il s'agit d'un renouvellement de 25 à 30 % des élus. Ce n'est pas rien, j'espère que nous aurons la chance et le plaisir de nous rencontrer à nouveaux. »*

M. DETRAZ :

*« J'aimerais que les gens qui m'ont vu sortir un mouchoir se rappelle de moi comme ceci : parfois ma dureté, parfois un timbre de voix qui fait peut-être trembler ceux qui veulent croire que je suis méchant, mais simplement ce soir, vous m'avez vu sincère. ! »*

M. CUDRE :

*Je remercie Laurent pour ses paroles merveilleuses qui touchent beaucoup. Ce soir, il ne faut pas oublier que 10 personnes quittent le Conseil municipal. Je retiens de ces dix années passées dans cet hémicycle une expérience inoubliable. Le plus inoubliable, c'est surtout ce qui s'est passé dans cette dernière législature, avec cette présidence. Il faut quand-même reconnaître qu'en étant deux élus du PASS, vous nous avez fait confiance, vous m'avez fait confiance et c'est le terme que je garderai toujours. La confiance a été tellement loin que je me souviendrai aussi d'avoir fait une élection incroyable en tant que Vice-président et comme Président. Cela veut dire que j'ai eu votre confiance et j'espère avoir été à la hauteur. »*

M. SCHIAU :

*« C'est un peu difficile après ces allocutions magnifiques. Je remercie infiniment Laurent, cela me touche énormément. Je tiens juste à dire que j'ai été honoré et privilégié de faire partie de cette assemblée. Je suis honoré d'avoir fait partie de l'association libérale du Grand-Saconnex depuis 1986. Malheureusement, c'est un choix stratégique de l'association et de moi-même, on n'était pas d'accord et on a pris des décisions. Mais j'ai heureusement rencontré des gens extraordinaires comme Jean-Claude et Georges et j'ai été très heureux et fier de faire partie du PASS pendant cette dernière année. Réfugié politique, arrivé en Suisse en 1982, je ne peux pas être plus fier que d'être élu du peuple et de faire partie d'un Conseil municipal du pays qui vous a tout donné. Je vous remercie énormément de m'avoir supporté pendant trois ans et demi. Merci infiniment. »*

Mme BURKHALTER :

*« Ma représentation du GAG au sein du bureau prend fin ce soir. Je voulais remercier mes collègues de bureau de cette année mais aussi Jean-Claude qui a été Président l'année dernière, qui a montré le chemin et les rouages du bureau. Surtout, spécialement ce soir, Catherine, Présidente, qui signe également la fin de son mandat au sein du Conseil municipal où elle aura siégé 8 ans. J'ai beaucoup apprécié cette expérience qui permet de voir le fonctionnement de notre Conseil d'un peu plus près et surtout d'en face. Le travail au côté de Catherine cette année qui a amené les choses avec élégance et diplomatie, un œil sur la montre et qui a assuré des débats courtois malgré les enjeux à traiter. Je la remercie aussi de ne pas avoir dû la remplacer. Le bureau, au nom du Conseil municipal, tenait à lui manifester ces remerciements de manière « florale ».*

M. PLEE :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, ce soir, pour ma dernière séance, vous m'avez gâté. A mon tour de la prolonger un peu !*

*Ce que je tenais à vous dire, c'est, tout comme Georges Marguet, j'ai commencé mes activités politiques au Grand-Saconnex en 1999. Ce fut pour moi une expérience extraordinaire, enrichissante, prenante, passionnante, notamment les deux dernières législatures que j'ai passé à l'exécutif. Elles furent tellement passionnantes que j'ai parfois oublié ce qui se passait directement autour de moi. Je pense en particulier à mes proches, à mon épouse.*

*Merci d'avoir voté à l'unanimité le crédit de rénovation de l'école de la Place. Je n'éprouve aucune satisfaction personnelle pour être parvenu à mener à bien bon nombre de projets. Tout simplement parce que cette réussite est due au fait que j'étais entouré d'une équipe formidable de Conseillères et Conseillers municipaux. Je pense notamment à Robert DETRAZ, qui a su me conseiller et m'accompagner sur la plupart des projets. Il a adopté à mon égard une attitude « sévère mais juste », pour reprendre une expression chère à mon ami Georges MARGUET. Mais, aux côtés de Robert, j'ai beaucoup appris.*

*Je dois remercier également tous les Conseillères et Conseillers municipaux qui, lorsque sur la pointe des pieds, je venais auprès d'eux, pour demander une petite rallonge parce que le coût de certains travaux avait été sous-estimé ou parce que certains travaux avaient été mal exécutés. Chaque fois vous avez fait preuve de solidarité à mon égard, vous avez su m'épauler au bon moment.*

*Evidemment, il reste encore beaucoup à faire dans cette chère commune du Grand-Saconnex. Mon successeur aura certainement encore beaucoup de travail à effectuer et il s'apprête, j'en suis sûr, à passer quelques nuits blanches en préparant certaines séances. Cher Bertrand, je tiens à te souhaiter bon courage et surtout bonne chance.*

*J'aimerais encore dire tout le plaisir que j'ai eu à collaborer avec les différents bureaux que j'ai connus au sein de ce Conseil et notamment le vôtre, Madame la Présidente. Ce fut, tout au long de cette dernière année de législature, un véritable plaisir de travailler avec vous et avec vos deux collègues.*

*Quelques problèmes de santé récurrents, une envie irrésistible de m'occuper d'avantage de ma famille et plus particulièrement de mes petites-filles, m'ont poussé à laisser ma place à un plus jeune. Je quitte la vie politique saconnésienne et également le territoire saconnésien, désirant passer la dernière étape de ma vie dans une région plus proche de la nature.*

*Mais je ne vous quitte pas tout-à-fait, puisque je continuerai à être actif dans plusieurs sociétés communales, que cela soit à l'Association du Jumelage, celle de Racovita ou à l'harmonie municipale du Grand-Saconnex.*

*Je tiens également à remercier mes deux collègues du Conseil administratif, qui m'ont allègrement remplacé trois mois durant lesquels j'étais tout à fait incapable de remplir mes devoirs de Conseiller administratif. Je tiens également à dire toute ma reconnaissance au Secrétaire général et à son service administratif ainsi qu'au Directeur technique et à les remercier pour leur précieuse collaboration.*

*Et puis, Laurent l'a fait beaucoup mieux que moi. J'aurais une pensée toute particulière pour ceux d'entre vous qui n'ont pas été réélus ou qui nous quittent librement. J'adresse tout mes vœux de réussite à celles et ceux qui vont entamer cette prochaine législature. Merci pour tout ce que vous m'avez apporté tout au long de cette législature. »*

Mme MAMIN-TISSOT :

*«En mon nom personnel et au nom de la fraction PDC, j'ai aussi eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous ceux qui ont vécu ces deux dernières législatures. Je souhaite le meilleur à ceux qui se retirent et je me réjouis de travailler avec les nouveaux venus. A vous, Madame la Présidente, vous avez porté les couleurs du PDC pendant une année et l'on peut être fiers de vous et on vous en remercie. »*

**15**     **QUESTIONS DU PUBLIC** : Néant.

**16.**     **HUIS CLOS**

- Naturalisations :

2 dossiers sont approuvés par 24 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.

1 dossier est approuvé par 23 « oui » et 1 « non.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 01h20.

Le Secrétaire

La Présidente

Michel POMATTO

Catherine JEANDET

Ann. ment.